



Réunion préparatoire du groupe d'experts  
de la quatrième Conférence des ministres africains  
chargés de l'enregistrement des faits d'état civil  
Nouakchott  
4-6 décembre 2017

AUC/CRMC4/EXP/2017/1

## Ordre du jour provisoire



**APAI-CRVS**  
Pour que chacun soit visible en Afrique

Décennie du repositionnement  
de l'enregistrement des faits  
d'état civil et des statistiques  
de l'état civil en Afrique  
**2017-2026**



1. Inscriptions.
2. Première séance : Séance d'ouverture :
  - a) Ouverture de la réunion ;
  - b) Élection du Bureau ;
  - c) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail ;
  - d) Objectifs de la réunion.
3. Deuxième séance : Enregistrement des faits d'état civil et établissement des statistiques de l'état civil : un impératif pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063.
  - a) Enregistrement des faits d'état civil et établissement des statistiques de l'état civil pour suivre les progrès de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 ;
  - b) Enregistrement des faits d'état civil et programmes de santé et de développement ;
  - c) Enregistrement des faits d'état civil et établissement des statistiques de l'état civil et dividende démographique
4. Troisième séance : Enregistrement des faits d'état civil et établissement des statistiques de l'état civil, outils essentiels de la bonne gouvernance.
  - a) Enregistrement des naissances : une occasion pour intégrer l'enregistrement des faits d'état civil et les systèmes de gestion de l'identité (table ronde) ;
  - b) Enregistrement des faits d'état civil et établissement des statistiques de l'état civil et les mouvements de population.
5. Quatrième séance : Examen des progrès accomplis, des difficultés liées à la mise en œuvre et du plan stratégique du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil :
  - a) Examen des progrès accomplis au regard des déclarations ministérielles ;
  - b) Rapport sur la situation de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique : résultats du suivi du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ;
  - c) Plan stratégique du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil pour la période 2017-2021.
6. Cinquième séance : Vers l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil dans les pays africains : difficultés liées à la mise en œuvre de ces systèmes (séances parallèles) :
  - a) Passer de la planification à la mise en œuvre ;

b) Amélioration des statistiques sur la mortalité et de l'enregistrement des causes de décès et liens avec les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique ;

c) Innovation et numérisation de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil ;

d) Mécanisme mondial de financement de l'initiative Toutes les femmes, tous les enfants et appui de la Banque mondiale à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique ;

e) Statistiques de l'état civil tirées des registres d'état civil ;

f) Enregistrement des faits d'état civil en situations de conflit et d'urgence.

7. Sixième séance : Constitution du Comité des directeurs de l'état civil :

a) Comité des directeurs de l'état civil : justification et mécanisme.

8. Septième séance : Présentation du cours d'apprentissage en ligne sur l'enregistrement des faits d'état civils et les statistiques de l'état civil :

a) Emploi de modules d'apprentissage en ligne de pointe sur l'enregistrement des faits d'état civils et les statistiques de l'état civil pour accroître les capacités en Afrique.

9. Huitième séance : Mettre à profit les partenariats concernant les initiatives visant à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

10. Neuvième séance : Conclusions et recommandations.

11. Clôture de la réunion.

12. Les experts rendent compte à leurs ministres.

---